



Info 6: La police reconnue comme métier lourd

Création : mercredi 11 mars 2015 19:26

Aujourd'hui nous pouvons vous annoncer une avancée significative dans les négociations sur les pensions. Au nom du gouvernement, le ministre de l'intérieur s'est déclaré d'accord avec la délégation du SNPS qui mène les négociations, pour reprendre l'ensemble du corps opérationnel de la police sur la liste des métiers lourds. Cette reconnaissance sera insérée dans un article de l'arrêté royal reprenant les mesures transitoires et qui fait l'objet des négociations en cours.

Tous les membres du corps opérationnel de la police qui ne peuvent bénéficier des mesures transitoires, ont le plus grand intérêt à obtenir cette qualification de métier lourd. En effet, dans le futur régime des pensions, seuls les métiers lourds auront encore droit à un régime préférentiel de pensions. Cette reconnaissance constitue indubitablement un pas crucial qui nous permet d'entamer aussi vite que possible les négociations sur un âge adapté pour la retraite anticipée. Ainsi nous ne devons plus attendre le résultat des débats sur les métiers lourds qui doivent encore commencer au sein de la commission nationale sur les pensions. Rien nous empêche encore d'entamer les négociations d'ici peu sur le futur statut de nos pensions en tenant compte de la spécificité de notre métier et les risques qui y sont liés.

Nous avons toujours affirmé que nous n'abandonnerons personne et c'est la raison pour laquelle nous restons à la table de négociations. Aujourd'hui, nous démontrons à nouveau que c'est une politique rentable. L'autorité a affiné encore ces textes aujourd'hui afin de répondre au maximum à tous nos points de rupture. Ainsi le montant du traitement d'attente est augmenté de 72,5% à 74% (ou 99,6 % du montant de la pension) pour les membres du personnel avec une carrière complète qui voudraient bénéficier à partir de 58 ans de la non-activité préalable à la pension. La durée de la carrière complète dans ce cas a été diminuée de 38 à 37,5 ans. Tous les autres pourcentages ont également été augmentés de 1,5%. Finalement le projet d'arrêté royal a été clarifié à l'aide de plusieurs précisions d'ordre technique ou juridique.

Dans le courant de la semaine prochaine, les négociations sur cette 2ème phase seront probablement finalisées. En même temps, nous aurons créé la base nécessaire pour faire le troisième pas à savoir la création d'un nouveau statut spécifique pour les pensions à la police.

Gert Cockx
Président National



NATIONAAL SYNDICAAT VAN HET POLITIE- EN VEILIGHEIDSPERSONEEL VZW
SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE ASBL

Info 6: La police reconnue comme métier lourd

Création : mercredi 11 mars 2015 19:26